

Conseil des parents du 11^e arrondissement**Zone nord**

17 mai 2022

Participant.e.s :

Bénédicte Dageville (Adjointe au Maire du 11^e chargée de la petite enfance), Julien Keime (Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie du 11^{ème}), Randjini Rattinavelou (Cheffe de la Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance des 11^e et 12^e arrondissements – CASPE 11/12), Claire Cordonnier (Cheffe de pôle petite enfance - CASPE 11/12), Linda Idri (Directrice remplaçante crèche 9 rue Servan)

Représentant.e.s des parents : Zoe Bertrand Dailly (crèche 56 rue Saint-Maur), Sima Fatimi (crèche 14 rue Duranti), Mathilde Loviconi (crèche 9 rue Servan), Gaelle Saragalia (crèche 61 blv Charonne), Lydie Selebran (crèche 117 avenue Philippe Auguste), Anne-Sophie Cours-Bruez (crèche 30 avenue Philippe Auguste)

Présentation de l'instance par Mme Bénédicte Dageville.**Secrétaires de séance : Zoe Bertrand Dailly & Sima Fatimi****1. Retour sur les points du précédent conseil**

Questions des parents : Mme Cordonnier a-t-elle pu consulter la DFPE à propos de cette lettre d'information ? A-t-on eu le retour de Mme Merle, diététicienne DFPE pour l'élaboration d'une version électronique des menus ? Avez-vous eu le temps de faire le document qui présente le fonctionnement des crèches ? Pourrions-nous avoir plus d'information concernant le Projet Éducatif du Territoire (PEDT) concernant l'amélioration de la communication ? Nous souhaiterions savoir quand prend fin le contrat des couches et s'il était possible d'interroger un nouveau partenaire de préférence bio.

- **Réponse de Claire Cordonnier sur la partie communication** : Retour sur la question de la lettre d'information, ce n'est pas encore en chantier au niveau de la DFPE. En revanche sur le fonctionnement des crèches, les parents vont recevoir en Juin un guide « mon enfant à la crèche ». Sur la question de la dématérialisation, version électronique des menus nous n'avons pas eu de retour de la part de la diététicienne que nous avons re interrogée. Néanmoins les menus restent toujours affichés quotidiennement dans les crèches. Nous n'avons pas d'informations nouvelles par rapport au dernier conseil de parents concernant la communication.
- **Zoe Bertrand Dailly, crèche St Maur, demande si le projet de communication est un sujet qui sera pris en considération dans un futur proche ?**
- **Réponse de Randjini Rattinavelou sur la partie PEDT** : Le projet a été entendu, mais il y a actuellement beaucoup de chantiers en cours. Concernant le projet éducatif de territoire, il a été voté à l'été 2021, (déclinaisons consultables sur paris.fr) et un des axes de déclinaison de Paris 11^{eme} est la communication avec les familles. Ce que je comprends c'est que vous ne remettez pas en question les informations que vous avez déjà, mais vous souhaitez un document synthétique. Il faudra aussi définir le bon format et la bonne cadence ensemble. Etant donné le nombre de projets à mener ce n'est pas à l'ordre du jour de cette année mais ça a été entendu.

- **Réponse de Claire Cordonnier sur la question des couches** : L'objectif de supprimer les perturbateurs endocriniens est un objectif majeur de la direction des familles et de la petite enfance pour préserver la santé des tous petits. Des nouvelles couches ont été choisies par la DFPE qui portent un label écologique qui illustre un impact environnement réduit sur tout le cycle de vie de la couche. Marché en place depuis février 2022. Parallèlement, en partenariat avec une association qui s'appelle les Alchimistes, 8 crèches expérimentent l'utilisation et le tri des couches qui sont conçues avec des matériaux biodégradables et compostables.
- **Question complémentaire des parents** : Quelle est la marque des couches en nouveau marché ?
Réponse de Claire Cordonnier : Après vérification, il s'agit des couches Bambo by nature (Everykid).
- **Zoé Bertrand Dailly** demande si le document concernant le fonctionnement des crèches a pu être fait, point qui avait été abordé à l'ordre du jour du précédent conseil et laissé sans réponse ?
Réponse de Claire Cordonnier : Il n'y a toujours pas de documents édités pour ce conseil mais un guide est à venir. Il va concerner le fonctionnement des crèches, présentation des équipes, journée de l'enfant, les points sur la qualité environnementale.
Mathilde Loviconi précise le besoin pour le conseil des parents : un document qui présente les rôles des représentants de la municipalité au conseil, une présentation intégrée ou additionnée à celle réalisée pour le fonctionnement du conseil des parents en début d'année. Cette partie expliquerait l'architecture des différents intervenants et leurs missions. Une sorte d'organigramme fonctionnel simplifié.
- **Bénédicte Dageville** demande s'il est possible d'avoir un petit document à annexer au compte rendu ? Le livret d'information parents est en PJ.

2. Manque d'effectif

Questions des parents : Le point qui revient dans l'ensemble des structures malgré le contexte Covid qui diminue progressivement est le manque de personnel. Les structures font face régulièrement à un sous-effectif très important. Il nous semble crucial aujourd'hui de recruter qualitativement et d'équiper les accueils de plus de personnes. Régulièrement les structures font face à de l'adaptation de dernier moment et cela est au détriment des équipes pédagogiques mais surtout de nos enfants. Cela a sur certaines structures des répercussions sur les horaires, exemple notifié : accueil des enfants à 9h au lieu de 8h30. Une équipe de remplacement peut-elle être prévue et mobilisée dans les effectifs ? Pouvez-vous nous donner votre vision et votre organisation sur court et moyen terme pour pallier ce souci s'il vous plait ?

- **Réponse de Claire Cordonnier et Randjini Rattinavelou** (La Mairie du 11ème ne gère pas les ressources humaines) la Ville de Paris comme toutes les structures de la petite enfance sont confrontées à une situation de tension sur les métiers de la petite enfance. Cette situation a été aggravée par la crise sanitaire, notamment à cause de la vulnérabilité médicale. Tendances qui s'améliorent un peu depuis l'amélioration du contexte sanitaire mais c'est encore présent. Par exemple en cas d'absence au dernier moment du personnel cela peut amener à une réduction d'horaires car les structures d'accueil doivent respecter le taux d'encadrement. Les mois de Janvier et Février ont été extrêmement compliqués mais la Ville a un nombre d'agents au niveau théorique qui est important. La Ville va au-delà du ratio réglementaire d'encadrement supérieur : 1 agent pour 5 enfants et 1 agent pour 8 enfants qui marchent. La Ville va au-delà des exigences réglementaires sur le taux de personnel diplômés également. La Ville tend à 100% de diplômés alors que dans les textes on est à environ 40%. La tension qu'il y a sur les métiers de la petite enfance au niveau national est connue de longtemps. On a également observé une diminution de

diplômés en Ile de France. Donc ce sont de métiers qui ont besoin d'attractivité. C'est la raison pour laquelle la Ville de Paris a une volonté pour agir et être attractive dès la sortie des écoles. Elle propose une offre de formation aux non diplômés qui se voit proposé une formation diplômante au bout de 2 ans. Mais néanmoins dans cette période il a eu une fuite vers la province. Au total il y a plus de 7000 agents sur le territoire de la Ville et la concurrence est forte avec les structures privées ou associatives.

· **Complément de réponse de Randjini Rattinavelou :** la Ville essaie d'innover pour capter de nouveaux talents mais aussi pour s'aligner avec le calendrier des concours. La Ville travaille avec les institutions pour faire passer le concours au printemps plutôt qu'en septembre (comme c'est le cas actuellement) pour que la prise de poste soit en septembre. Deuxièmement nous sommes confrontés à un problème structurel d'absentéisme car les métiers sont difficiles. On essaie d'être de plus en plus agile pour travailler avec notre pôle de remplacement et pallier les absences du quotidien.

· **Complément de réponse de Claire Cordonnier :** Il a aussi un autre effet ressenti, les auxiliaires de puériculture sont au nombre de 4600 sur 7600 agents, elles sont passées en catégorie B et cela nécessite un concours qu'il n'y avait pas avant. Cela complexifie l'entrée. Néanmoins il y a des recrutements, 15 sessions en 2021, 300 professionnels ont pu participer. Mais il y a aussi beaucoup de départs. Le delta reste complexe. Sur la question du personnel de remplacement, il y a un pôle de remplacement pour le 11ème et 12ème arrondissement - il est conséquent puisque nous avons 18 agents puéricultures + 4 agents technique de la petite enfance. Les arrêts maladie longues durée + congés maternités sont difficiles à remplacer puisque, nous priorisons les postes long terme vacants. Et nous avons plus de mal à embaucher des agents contractuels car plus difficile à capter. La Ville de Paris est moins attractive que le privé concernant les contractuels.

· **Question complémentaire de Mathilde Loviconi, crèche Servan:** Est-ce que les Directrices doivent vous faire remonter ce manque d'effectif d'absence dernier moment comment fonctionnez-vous?

· **Réponse de Claire Cordonnier :** Une fois par semaine nous avons une réunion, pour décider de leur besoin. On se réunit avec le pôle ressources humaines pour décider au mieux des affectations du service de pôle de remplacement.

· **Mathilde Loviconi** souligne que dans certaines crèches le manque de personnel met en danger certaines situations (c'est ce qui a été remonté par certains parents). Juste après le conseil Mathilde propose de faire un mail explicite d'une situation remontée puisque ça ne semble pas refléter un problème général. Claire Cordonnier soutient qu'actuellement le nombre d'enfants doit être adapté à l'effectif dans les crèches. C'est un dialogue permanent avec les Directrices et nous-même pour trouver des solutions.

· **Réponse complémentaire de Bénédicte Dageville :** qui précise qu'elle a pris son mandat en 2020 en plein covid et que le mode de fonctionnement des places attribution en crèches se font en fonction de la capacité d'accueil des établissements. On n'attribue pas 100 % des places qui sont possible dans l'arrondissement pour ne pas mettre en surchauffe les établissements et pour que cela ne pèse pas sur les professionnel.les présent.es, tout en permettant à un maximum d'enfants de pouvoir bénéficier de cet accueil. Par rapport à d'autres secteurs il n'y pas tant d'absentéisme que ça dans le secteur de la petite enfance. On souhaite le souligner car on souhaite vraiment rendre hommage au travail de l'ensemble des auxiliaires qui sont en première ligne depuis deux ans et qui tiennent. Et si nous avons de difficultés c'est aussi que ces métiers ne sont pas assez valorisés par rapport à ce qu'ils apportent à la société. Les réformes de la petite enfance menées par le gouvernement souhaitent durcir le taux d'encadrement et donc amoindrir encore les conditions de travail. Mais la Ville de Paris s'est engagée à conserver les taux d'encadrement actuel pour avoir plus d'adultes pour les enfants, et c'est un effort budgétaire qui est fait. Il faut

garder à l'esprit qu'à chaque fois que l'on dégrade les conditions de travail de ces personnes (comme avec cette réforme gouvernementale par exemple) on agit derrière sur le fait que de moins en moins de personnes souhaitent faire ce métier.

3. Crèche relais ou d'extension d'horaires

Questions des parents : Le contexte parisien est de plus en plus saturé, certains parents peinent avec les horaires d'entreprise et ceux appliqués en structure d'accueil. La plupart des actifs ont en moyenne plus de 45 min de trajet de leur domicile à leur lieu de travail. Et les structures d'accueils sont quant à elles situées près de leur domicile. Une question se pose : est-il possible d'envisager la création d'une structure d'accueil avec des amplitudes horaires plus grandes ? Et / ou une permanence d'ouverture plus large sur certains établissements 7h-8h30 et 18h30-20h ?

- **Réponse de Claire Cordonnier :** *l'objectif de la Ville est de rechercher la proximité au niveau des crèches municipales à partir du domicile des parents, la ville du quart d'heure. Concernant l'amplitude horaire il y a des crèches associatives qui ont des horaires atypiques. Pour les établissements municipaux, les horaires d'accueil sont de 8h-18h30 sauf les crèches familiales qui peuvent ouvrir à 7h30. Quand des parents ont besoin de plus d'amplitudes d'horaires nous pouvons leur proposer une place en crèche familiale. Le souhait de la direction de la petite enfance c'est de ne pas augmenter l'amplitude du soir en rapport avec le rythme des enfants mais aussi au regard des conditions de travail du personnel qui travaille loin de leur domicile. Un nombre important d'eux viennent de très loin.*
Réponse complémentaire de Bénédicte Dageville : *Il faut penser aux conditions de travail des agents. Dans les crèches qui ne sont pas municipales, les micro crèches privés et les crèches associatives les horaires sont plus tardifs, cela signifie aussi plus de mal à recruter, pour faire le lien avec la question précédente. Il y a aussi une crèche ABC puériculture, le lagon des Ours qui propose des soirées pyjama (jusqu'à 22h, 1 fois /trimestre. Et au sein des crèches municipales il y a 3 crèches, qui sont en gestion externalisée et qui proposent des horaires plus tardifs, les crèches Moufle et Villa Marcès sont ouvertes jusqu'à 19h et la crèche Charonne est ouverte jusqu'à 20h. D'ailleurs aucune famille n'a émis le souhait depuis le premier confinement d'avoir un accueil au-delà de 19h. Cette diversité permet à certaines familles de jongler en fonction de leur besoin.*
- **Réponse complémentaire de Claire Cordonnier :** *Les crèches associatives peuvent accueillir des familles qui ne sont pas de leur arrondissement aussi.*
- **Question additionnelle de Lydie Selebran crèche 117 avenue Philippe Auguste :** *une maman lui a rapporté qu'avant la crise sanitaire les horaires étaient bien 7h30 dans sa crèche et qu'elle ne comprend pas alors que le contexte sanitaire est quasi redevenu à la normale qu'on ne lui repropose pas ces horaires ci.*
- **Réponse complémentaire de Claire Cordonnier :** *la situation a été telle que faire venir les professionnels à partir de 8h a permis de réduire les moments de tensions. Même une petite demi-heure cela change tout dans l'organisation des établissements. La situation pour l'instant n'est pas encore revenue à la normale.*
- **Lydie Selebran insiste sur le fait qu'il faudrait proposer des solutions à ses parents, que peut-on leur proposer ?**
- **Réponse de Claire Cordonnier :** *il faut encourager les parents à se rapprocher de nous pour qu'on leur propose des alternatives de crèches associatives qui pratiquent des horaires plus larges.*

- **Mathilde Loviconi** invite la CASPE à diffuser un document explicatif aux Directrices de crèche pour que les parents puissent connaître ces options.
- **Madame Idri Directrice remplaçante à la crèche Servan**, intervient lorsque l'on échange sur le fait que les accueils ne sont pas possibles à 8h dans plusieurs crèches. Elle souhaite rappeler que toutes les familles sont reçues pour l'élaboration des contrats et notamment les horaires des enfants sont à ce moment vus avec l'établissement. Lorsqu'il y a un souci, les informations sont remontées afin de leur proposer d'autre solution qui leur conviendraient mieux. (Ex : crèches familiales)
- **Claire Cordonnier** ajoute que dû au contexte, tous les temps de convivialité ont été moindres depuis 2 ans (lié au protocole sanitaire). Les responsables de crèches et les équipes ont vraiment envie de refaire des temps de convivialités avec les familles, de créer du lien. Il a une attente très forte à revenir comme en 2019 sur ce point.
- **Mathilde Loviconi rebondit sur le sujet** pour dire que dans sa crèche il est organisé à l'occasion de la journée pédagogique, un moment de convivialité dans le parc à côté de sa crèche. Et évidemment les professionnels de la crèche ont sont invités à venir partager ce moment.

4. Divers rappels

Question des parents : Des parents ont notifié des changements d'habitude post covid et souhaiteraient quelques rappels concernant l'hygiène et l'usage des sur-chaussures.

- **Réponse de Claire Cordonnier** : Le port des sur chaussures n'est pas harmonisé sur l'ensemble des établissements de la Ville de Paris. Il y a quelques années une étude scientifique a prouvé que leur efficacité n'était pas si probante. D'un point de vue bactériologique les études portaient sur des établissements avec et sans sur-chaussures. Et celles sans proposaient un paillason pour s'essuyer les pieds et qui a montré que cela faisait autant l'affaire. C'est la raison pour laquelle ce choix est laissé à l'arbitrage de la responsable d'établissement. Les établissements sont entretenus de deux manières : une entreprise externalisée + Les agents techniques qui font les sols et les agents de l'établissement qui complètent, renforcent cette prestation tout au long de la journée en cas de besoin. Les responsables d'établissement sont chargés d'évaluer tous les mois de la prestation.
- **Un parent** rebondit sur le sujet pour demander s'il ne serait pas préférable - nous représentants des parents- de se rapprocher des directrices de crèche pour qu'elles fassent une pique de rappel aux parents de bien s'essuyer le pied sur le paillason.
- **Claire Cordonnier** précise que la DFPE fait régulièrement des analyses sur les mesures de santé. Qualité d'eau, plombs etc.. Gros plan de surveillance sur la qualité d'accueil de la petite enfance.

Question des parents : Sur les activités proposées aux enfants : pouvez-vous nous en dire plus sur les activités proposées aux enfants dès la petite section, lectures de livres, moments de contes, (adaptés à leurs âges bien sûr) en groupes. Existe-t-il une de trame suivie pour soutenir le développement du langage par section ? Y a-t-il un "parcours" de progression défini par section pour la motricité ? (En particulier motricité fine pour les grandes sections) ? Pourriez-vous nous rappeler la trame qui doit être définie par section s'il vous plait ?

- **Réponse de Linda Idri** : Chaque section propose des parcours de motricité adaptés à l'âge de l'enfant. La motricité libre ce sont aussi les pieds nus pour les enfants. Et puis de leur proposer des ateliers, activités qui sont propres à leur développement (bébé, moyen et grand) Dans toutes les crèches c'est proposé et appliqué quotidiennement. On travaille avec la psychométricienne et

psychologue autour de cela. Cela est partagé avec vous lors des transmissions de la journée de votre enfant.

- **Complément de réponse de Claire Cordonnier** : il existe deux dépliants élaborés par la DFPE, un sur le développement du langage et un autre sur la psychomotricité. Ils expliquent bien ces points. On rappelle qu'ils sont fait par des professionnels qui s'appuient sur les connaissances sur le développement de l'enfant. Elles ont des supports qui leur permettent d'accompagner l'enfant et peuvent communiquer aux familles la manière dont elles travaillent. Il n'y pas de normes, ce n'est pas régit par une méthode spécifique. La motrice libre est quant à elle généralisée. On peut vous fournir un exemplaire de chacun des dépliants.
- **Linda Idri** précise que l'on peut trouver ces deux dépliants sur présentoirs dans les crèches à disposition.
- **Mathilde Loviconi** rebondit pour rappeler que ce genre de sujet aurait toute sa place sur un support de communication tel qu'évoqué en première partie. Que la crèche ne soit pas comprise que comme moyen de garde, mais aussi vrai lieu de vie et d'apprentissage. Cela serait très pédagogique, utile pour poursuivre à la maison ces apprentissages.
- **Linda Idri** poursuit en disant que chaque enfant est libre et qu'il faut respecter leur rythme. L'équipe est là pour accompagner les enfants à se saisir de ces moments lorsque c'est le bon moment pour eux.

5. Forum de la petite enfance

Bénédicte Dageville clôture la réunion en présentant :

- Une Ressourcerie petite enfance a ouvert dans le 11^{ème} au 21 rue du chemin vert. Nouveau lieu qui est tenu par la fabrique 230 de L'armée du Salut. Elle récupère et revend à prix solidaire des vêtements et du matériel de puériculture qui va de la naissance jusqu'à 6/8ans.
- Forum de la petite enfance qui aura lieu en mairie du 11eme le 29 juin de 14h à 17h. programme en cours d'élaboration mais globalement :
- Rencontre avec des professionnels de la petite enfance pour les différents modes d'accueil qui existent sur le territoire du 11eme.
- Questions relatives à la parentalité, avec professionnels des centres de pmi, réseaux santé natal de Paris, l'école des parents IDF, centre sociaux du 11eme, etc..
- Activités pour les enfants, collaboration avec la bibliothèque, la médiathèque, le conservatoire, etc.
- Informations sur passage à l'école maternelle et centre de loisirs
- Petit bus ABC puériculture
- Rencontre parents pour les gardes partagées
- Ateliers initiations 1ers secours à l'enfant avec la protection civile et la croix rouge
- 2 ateliers conférence, portage et alimentation
- Ateliers comptines marionnettes etc.
- Rencontres autour du livre
- La recyclerie sera présente et récupèrera des dons
- Spectacle de 17.30 à 18.30 sur inscription

Toutes les informations sur le forum sont disponibles au lien suivant :

<https://mairie11.paris.fr/pages/forum-de-la-petite-enfance-2022-21243>